

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

Afin d'assurer la communication de ces éléments budgétaires aux contribuables Saintais, conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique et au Budget Primitif afin de permettre aux membres du Conseil Municipal, et aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année.

Le budget primitif constitue quant à lui le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il s'agit d'un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (charges générales, électricité, gaz, eau, carburant, entretien, achats du quotidien, fournitures administratives, salaires, etc.). Nous pouvons comparer cette section aux dépenses quotidiennes d'une famille (alimentation, loisirs, santé, impôts). Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des attributions de compensation de la CdA de Saintes, et des produits des services. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Elle regroupe les projets de la commune à moyen et long terme. Certaines de ces dépenses permettent d'entretenir ou renouveler les équipements et matériels nécessaires pour les services, d'autres sont directement liées à des projets d'avenir. Si l'on continue la comparaison avec une famille, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc. Ces dépenses d'investissement sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

Cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu’il existe, après l’adoption par le conseil municipal et dans des conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d’informations budgétaires et financières.

Table des matières

1.	Éléments de contexte et priorités du budget	3
1.1.	Des dépenses structurelles marquées qui sont liées au contexte économique dans un contexte international et national	3
1.2.	Le budget 2024 reflète de la mise en œuvre des politiques municipales, au service des Saintaises et Saintais	4
2.	Le Compte Financier Unique (CFU) 2023.....	5
2.1.	Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal.....	5
2.2.	Montant consolidé du CFU 2023.....	5
2.3.	Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette.....	6
2.4.	Niveau d'endettement de la collectivité.....	6
2.5.	Capacité de désendettement	6
2.6.	Niveau des taux d'imposition	6
3.	Le Budget Primitif 2024	7
3.1.	Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal.....	7
3.2.	Montant du budget consolidé	7
3.3.	Crédits d'investissements pluriannuels	8
3.4.	L'épargne brute (ou CAF) et l'épargne nette	9
3.5.	Capacité de désendettement	9
3.6.	Niveau des taux d'imposition	9
3.7.	Principaux ratios de la Ville au BP 2024.....	10

1. Éléments de contexte et priorités du budget

Nous votons au cours de ce Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'année 2023, et il nous faut tirer les enseignements de cette année écoulée pour bâtir et se projeter sur la nouvelle année dans le cadre du Budget Primitif 2024 qui est également soumis au vote.

1.1. Des dépenses structurelles marquées qui sont liées au contexte économique dans un contexte international et national

- Monde : une croissance modérée en 2023, comme en prévision pour 2024.
- Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit.
- France :
 - La croissance est plus résiliente qu'attendu avec une prévision d'évolution favorable de la croissance intérieure et la bonne tenue des investissements des entreprises.
 - Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre grâce à une modération notable des principales composantes des prix, et s'établirait à 2,6% pour 2024.
 - Les perspectives d'emploi restent favorables, et le rétablissement des finances publiques sera lent.

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

Les événements intervenus au cours de l'année 2023 ont impacté la réalisation du budget annuel de la Ville :

- La poursuite en 2023 des impacts de deux faits majeurs de 2022 : le choc géopolitique de la guerre en Ukraine, et la crise énergétique, doublée d'une inflation très élevée, notamment sur le coût des matières premières, ont conjoncturellement accentué le niveau des dépenses, malgré des ajustements effectués en cours d'année ;
- Les investissements municipaux réalisés ont été importants et s'inscrivent dans le plan d'investissement et d'attractivité de la Ville sur ce mandat : une meilleure lisibilité de ces projets est affichée à travers le Programme Pluriannuelle d'Investissements (PPI) ;
- La diversité des activités et animations réalisées en 2023 ont contribué au dynamisme et à l'attractivité de la ville.

1.2. Le budget 2024 reflète de la mise en œuvre des politiques municipales, au service des Saintaises et Saintais

Ce budget pour 2024 s'inscrit bien dans le respect de la stratégie financière et la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements, présentée au Débat d'Orientations Budgétaires de février dernier.

Ce budget s'inscrit dans le projet municipal qui vise à :

- Assurer un cadre de vie agréable, avec des espaces entretenus et propres, favorisant la biodiversité, et la valorisation du Patrimoine,
- Développer l'attractivité de la Ville en termes touristique et économiques, et d'emplois,
- Favoriser l'égalité et la cohésion sociale pour tous les Saintais.es,
- Se projeter sur l'avenir pour une Ville plus sobre et durable, à travers des projets favorisant la transition énergétique et écologique.

Dans ce contexte, la collectivité poursuit les objectifs fixés dès le début de mandat, et inscrit encore ce quatrième budget de la mandature avec les principes suivants : garantir la solvabilité tout en permettant la réalisation des investissements.

Pour ce faire, plusieurs axes sont avancés :

- Porter un effort continu sur les dépenses de gestion des services

Pour parvenir à maintenir le niveau et la qualité du service public rendu aux Saintais.es dans le contexte contraint lié à l'inflation, un travail important sur les dépenses de gestion et les recettes liées aux prestations de service a été mené dans le cadre du budget primitif 2024. La voie fiscale n'est pas une option entendable dans le contexte que nous vivons : les taux des impôts demeureront identiques à 2023, même si la revalorisation des bases locatives, décidée par la Loi de Finances Initiale 2024, progressera de 3,9%.

- S'assurer d'un niveau d'épargne pour financer les investissements et veiller à la maîtrise de l'endettement

Il s'agit de maintenir une capacité d'autofinancement des investissements, tout en s'attendant, à devoir faire face à des contraintes externes.

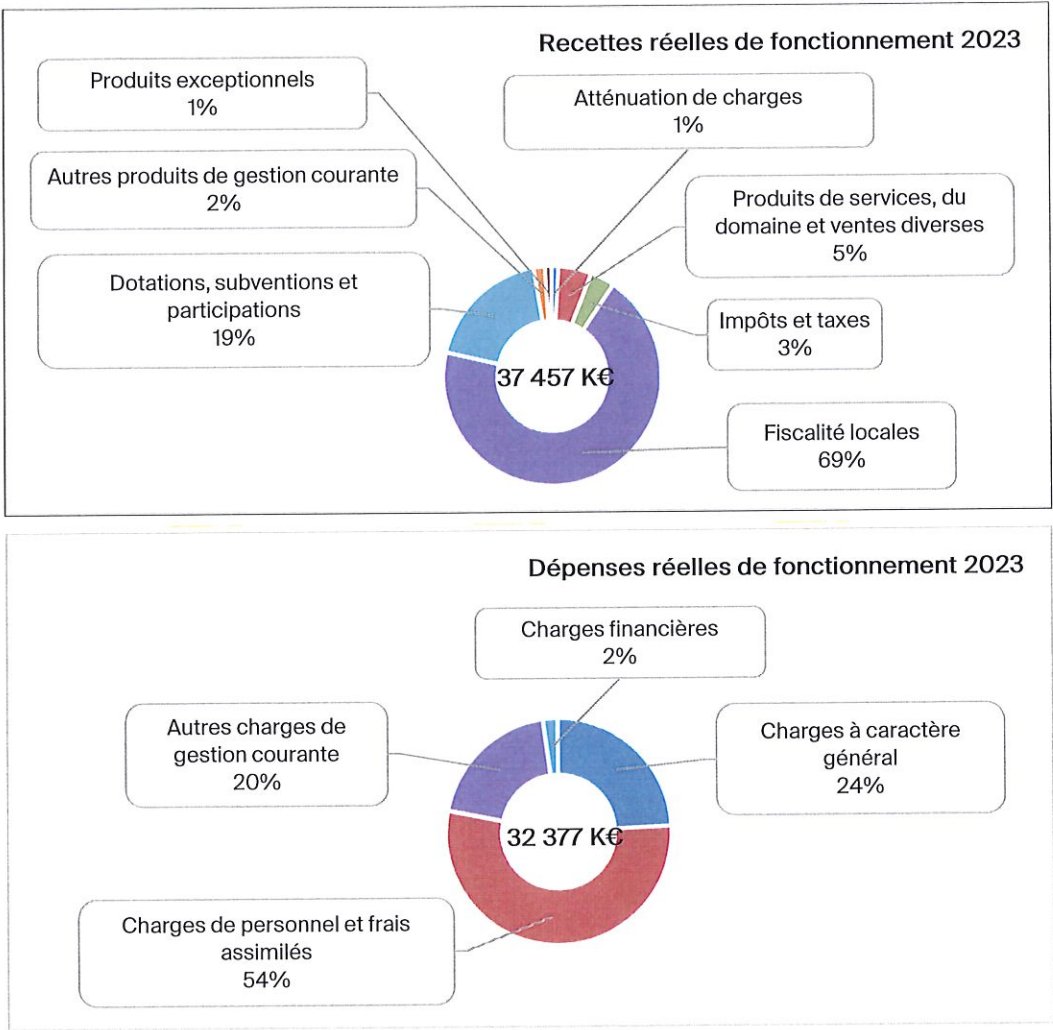
- Ainsi, d'abord, face à des ressources externes qui évoluent peu depuis trois années, l'orientation et la maîtrise des dépenses sont un enjeu capital pour continuer d'assurer le service public quotidien pour les Saintais.es.
- Puis, afin de contrôler son endettement, nous mobiliserons le fonds de roulement de manière significative cette année, autour de 3 millions d'€, et le recours à l'emprunt est limité au niveau de 3,7 millions d'€.

La synergie de ces deux axes devrait permettre la poursuite des investissements programmés, sans obérer de manière critiques les indicateurs financiers de bonne gestion des deniers publics, tout en ayant relancé l'attractivité et le dynamisme de la Ville, en lien avec le territoire.

2. Le Compte Financier Unique (CFU) 2023

2.1. Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal

La répartition des dépenses et des recettes réelles du compte financier unique 2023 est présentée dans les graphiques ci-dessous :



2.2. Montant consolidé du CFU 2023

Les cumuls de recettes et des dépenses du budget principal et des deux budgets annexes, « Golf » et « Site Saint-Louis », sont les suivants :

DEPENSES/RECETTES	CFU 2023
Dépenses de fonctionnement	42 338 599 €
Recettes de fonctionnement	45 960 796 €
Dépenses d'investissement	19 994 263 €
Recettes d'investissement	15 699 691 €

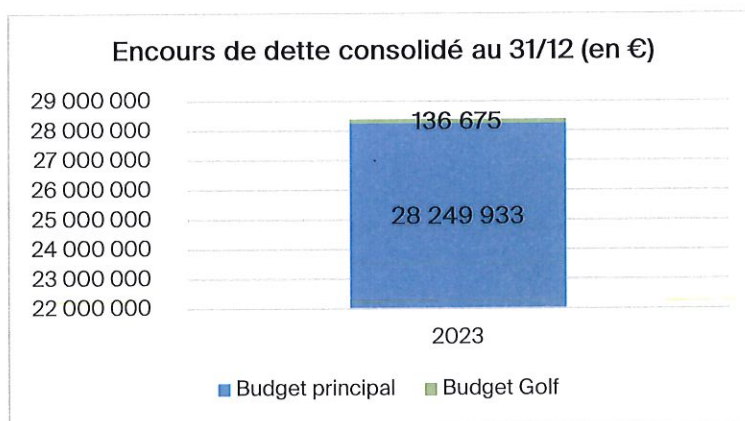
2.3. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

L'épargne nette consolidée est de 1 890 461 € en 2023.

SOLDES ET RATIOS	CFU 2023
Epargne brute consolidée ¹	4 724 061 €
Remboursement de capital consolidé	2 833 600 €
Epargne nette consolidée	1 890 461 €

2.4. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette cumulé, au 31/12/2023, est de l'ordre de 28,387 millions d'euros. Il se répartit sur 2 budgets de la façon suivante :



2.5. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement consolidée atteint 6 ans pour le CFU 2023.

SOLDES ET RATIOS	CA 2022
Epargne brute consolidée	4 724 061 €
Encours consolidé au 31/12/N	28 386 608 €
Capacité de désendettement (en années)	6

2.6. Niveau des taux d'imposition

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), actée par le Loi de Finances 2020, et effective au Budget 2021, les communes ne pouvaient plus délibérer sur le taux de la TH qui était figé jusqu'en 2023 : à partir de cette année, les communes doivent, de nouveau, délibérer, même si le taux demeure inchangé.

La commune avait fait le choix de maintenir ses taux d'imposition 2023, au même niveau depuis 2020 :

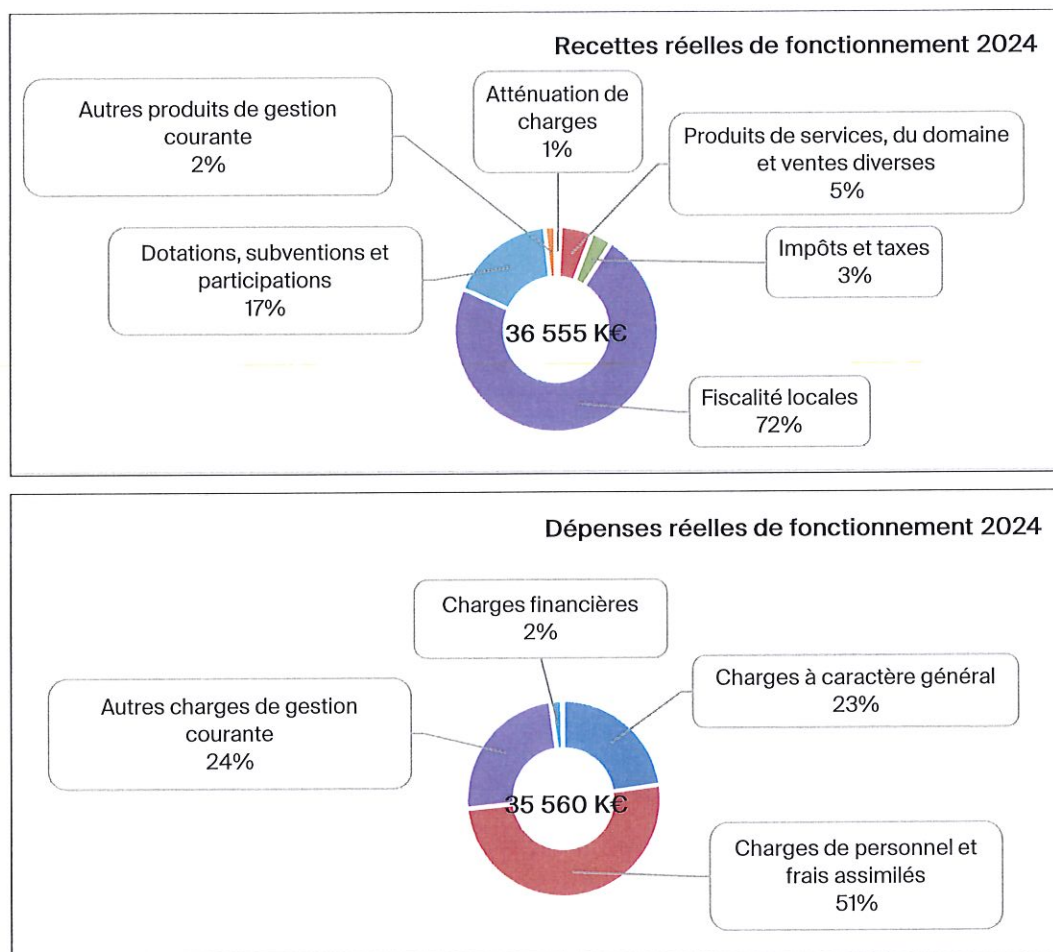
¹ Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisations) – Dépenses réelles de fonctionnement.

	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	58,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	47,69%,
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	16,02%

3. Le Budget Primitif 2024

3.1. Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal

La répartition des dépenses et des recettes réelles du budget principal 2024 est présentée dans les graphiques ci-dessous :



3.2. Montant du budget consolidé

Les cumuls de recettes et des dépenses du budget principal et des deux budgets annexes (Site Saint-Louis et Golf) sont les suivants :

DEPENSES/RECETTES	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	51 936 077 €
Recettes de fonctionnement	51 936 077 €
Dépenses d'investissement	27 310 537 €
Recettes d'investissement	27 310 537 €

3.3. Crédits d'investissements pluriannuels

Les montants consolidés des crédits de paiement (CP) figurent dans les tableaux ci-dessous :

- Pour le Budget Principal :

Modification des crédits de paiement et durées

PROGRAMME	REALISE ANTERIEUR JUSQU'A 2022	Réalisé DEPENSES 2023	CP 2024 DEPENSES	CP 2025 DEPENSES	CP 2026 DEPENSES	Montant global des AP DEPENSES
TOTAL AP BATIMENTS	1333 840,34	1962 539,48	2 425 279,00	2 150 000,00	1 250 000,00	9 121 658,82
TOTAL AP INFRASTRUCTURES	1630 406,81	1840 722,72	2 030 000,00	2 295 000,00	1 885 000,00	9 681 129,53
TOTAL AP CADRE DE VIE	323 261,60	288 196,92	260 000	295 000	265 000,00	1 431 458,52
TOTAL AP PLANS	3 287 508,75	4 091 459	4 715 279	4 740 000	3 400 000	20 234 246,87
VIDEO PROTECTION	261 052,37	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	351 052,37
HABITAT	147 698,97	78 059,29	81 500,00	80 000,00	80 000,00	467 258,26
RESTAURATION EGLISE SAINT-EUTROPE	1194 402,30	15 695,10	150 000,00	900 000,00	400 000,00	2 660 097,40
AMPHITHEATRE	1116 192,46	863 521,75	700 000,00	400 000,00	700 000,00	3 779 714,21
CONFORTEMENT DU TRANSEPT SUD DE LA CATHÉDRALE ST-PIERRE	0,00	0,00	40 000,00	50 000,00	350 000,00	440 000,00
CONSTRUCTION D'UN DOJO	14 796,00	225 671,11	1 500 000,00	4 500 000,00		6 240 467,11
REHABILITATION DE L'ANCIENNE MATERNELLE ST EXUPERY EN ESPACE MUSIQUE ET DANSE	52 787,90	19 192,00	45 000,00	200 000,00	400 000,00	716 979,90
AMÉNAGEMENT DE LA FLOW VÉLO	23 760,00	374 209,99	46 000,00	350 000,00	400 000,00	1 193 969,99
AMÉNAGEMENT DE LA PALU	148 615,13	80 895,60	303 475,00	600 000,00	150 000,00	1 282 985,73
REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME	1 294 623,40	158 041,32	0,00			1 452 664,72
AMÉNAGEMENT D'UN PORT FLUVIAL	14 250,00	153 406,99	72 127,00			239 783,99
CREATION D'UN TERRAIN DE PADEL	0,00	14 802,00	472 404,00			487 206,00
CONSTRUCTION NOUVEAUX VESTAIRES ET LOCAUX ASSOCIATIFS AU TERRAIN D'HONNEUR YVON CHEVALIER	0,00	0,00	250 000,00	350 000,00	50 000,00	650 000,00
CONSTRUCTION D'UN CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES (CCE)	0,00	759 307,46	100 000,00	250 000,00	100 000,00	1 209 307,46
RÉHABILITATION MARCHÉ SAINT-PIERRE	0,00	247 104,40	330 000,00	330 000,00		907 104,40
CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE			30 000,00	1 200 000,00	20 000,00	1 250 000,00
REHABILITATION DE L'ABBAYE AUX DAMES			100 000,00	150 000,00	400 000,00	650 000,00
CREATION D'UN BOULODROME COUVERT			150 000,00	300 000,00		450 000,00
REHABILITATION DE L'ACCUEIL DES PUBLICS EN MAIRIE			100 000,00	30 000,00	260 000,00	390 000,00
SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DE L'EPAVE ROMAINE DE COURBIAC			50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
TOTAL AP PROJETS	4 268 178,53	2 989 907,01	4 550 506,00	9 770 000,00	3 390 000,00	24 968 591,54
URBANISME AMENAGEMENT RECURRENTE	0,00	89 605,54	367 450,00	110 000,00	109 000,00	676 055,54
INFORMATIQUE		170 841,01	295 000,00	250 000,00	249 500,00	965 341,01
MATERIEL ET MOBILIER		444 326,26	413 550,00	395 000,00	394 500,00	1 647 376,26
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES		16 264,20	70 000,00	50 000,00	49 500,00	185 764,20
VEHICULES		298 646,28	170 000,00	300 000,00	299 500,00	1 068 146,28
TOTAL RECURRENTS	0,00	1 019 683,29	1 316 000,00	1 105 000,00	1 102 000,00	4 542 683,29
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	7 555 687,28	8 101 049,42	10 581 785,00	15 615 000,00	7 892 000,00	49 745 521,70

Clôture d'autorisations de programme

PROGRAMME	REALISE ANTERIEUR JUSQU'A 2021	Réalisé DEPENSES 2022	Réalisé DEPENSES 2023	Montant global des AP DEPENSES
OUVRAGE D'ART - PONT DE LORMONT	0,00	0,00	0,00	0,00
REHABILITATION DU HALL PIERRE MENDES FRANCE EN PALAIS DES CONGRES	0,00	0,00	0,00	0,00

Création d'autorisations de programme

PROGRAMME	CP 2024 DEPENSES	CP 2025 DEPENSES	CP 2026 DEPENSES	Montant global des AP DEPENSES
CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	30 000,00	1 200 000,00	20 000,00	1 250 000,00
REHABILITATION DE L'ABBAYE AUX DAMES	100 000,00	150 000,00	400 000,00	650 000,00
CREATION D'UN BOULODROME COUVERT	150 000,00	300 000,00		450 000,00
REHABILITATION DE L'ACCUEIL DES PUBLICS EN MAIRIE	100 000,00	30 000,00	260 000,00	390 000,00
SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DE L'EPAVE ROMAINE DE COURBIAC	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
TOTAL AP PROJETS	430 000,00	1 730 000,00	730 000,00	2 890 000,00

- Pour le Budget Annexe « Golf » :

PROGRAMME	RÉALISÉ 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Montant global des AP
MODIFICATIONS DANS LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES					
SPORT GOLF	80 467,40	71 000,00	90 500,00	83 500,00	325 467,40
INFORMATIQUE GOLF	1 152,00	3 245,96	5 000,00	4 904,04	14 302,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMM	81 619,40	74 245,96	95 500,00	88 404,04	339 769,40

3.4. L'épargne brute (ou CAF) et l'épargne nette

L'épargne nette consolidée prévisionnelle pour 2024 est de 3 724 518 €.

SOLDES ET RATIOS	BP 2024
Epargne brute consolidée	6 819 429 €
Remboursement de capital consolidé	3 094 911 €
Epargne nette consolidée	3 724 518 €

3.5. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement consolidée atteint 4,3 ans pour le BP 2024.

SOLDES ET RATIOS	BP 2024
Epargne brute consolidée	6 819 429 €
Encours consolidé au 31/12/N	29 198 190 €
Capacité de désendettement (en années)	4,3

3.6. Niveau des taux d'imposition

Outre le vote des taux pour la TFPB et TFPNB, les communes doivent, depuis l'année dernière, délibérer sur le taux de la Taxe d'Habitation (TH), qui s'applique pour les résidences secondaires, même si le taux demeure inchangé.

	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	58,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	47,69%,
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	16,02%

Ces niveaux des taux d'imposition sont inchangés par rapport à l'exercice 2023.

3.7. Principaux ratios de la Ville au BP 2024

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1326.17
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1363.31
3	Dépenses d'équipement brut / population	422.04
4	Encours de dette / population (2) (3)	1035.64
5	DGF / population	225.49
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	50.59
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	105.69
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	30.96
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	75.97
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.73